COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA ROUVIERE

Séance du Jeudi 30 Avril 2026 à 19 h 00

Date de la convocation : 24/04/2026

L'an deux-mille-vingt-six et le trente avril, à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick De GONZAGA, Maire.

Présents : Patrick DE GONZAGA, Alexandra BON, Éric GERVASONI, Didier VIGNAUD, Julien VEUX, Julien CHARPENTIER, Leslie FRA, Agnès FLAMME, Karim AGNIEL, William TASSY.

Absents avec procuration : Elise VEUX procuration à Julien VEUX, Martine DUMONT procuration à Alexandra BON, Yolande JACOB procuration à Didier VIGNAUD, Barbara AOUST procuration à Julien CHARPENTIER

Absent : Frédéric CALAME (arrive en cours de séance)

Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Ordre du jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**

GERVASONI Éric a été nommé à l'unanimité

- **Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2025**

Madame Alexandra BON, première adjointe, présente par chapitre les résultats 2025.

Les résultats se résument comme suit :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	1 707 285,04 €	469 036,60 €
Recettes émises	1 428 577,37 €	602 646,91€
Résultat de l'exercice 2024	-209 058,68 €	815 530,30 €
Résultat de clôture 2025	-487 766,35 €	949 140,61 €
	TOTAL de l'exercice	461 374,26 €
Restes à réaliser en dépenses	52 750,00 €	0,00 €
Restes à réaliser en recettes	281 000,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	-259 516,35 €	949 140,61 €
	TOTAL	**689 624,26 €**

Résultat du vote : Pour : 12 ; Abstention : 1 (Karim AGNIEL) ; Contre : 0
Patrick DE GONZAGA ne prenant pas part au vote

Frédéric CALAME entre dans la salle à 19 h 20 et prend part au débat et aux votes.

- **Affectation du résultat 2025 sur 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 De la Commune de La Rouvière ;
Considérant l'approbation du Compte Financier Unique 2025 en date du 30 avril 2026, lequel fait apparaitre :

- un excédent de fonctionnement de 949 140,61 €
- un déficit d'investissement de 487 766,35 €,
- le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 52 750,00€,
- le montant des restes à réaliser en recettes d'investissement : 281 000,00€
- le besoin net de la section d'investissement : 2 230,00 € (capital de l'emprunt)

Il est propose au Conseil Municipal d'affecter 261 750,00 € en section d'investissement au compte 1068 et le report en section de fonctionnement d'un montant de 687 390,61 € au compte 002.

Résultat du vote : Pour : 14 ; Abstention : 1 (Karim AGNIEL) ; Contre : 0

- **Vote du taux d'imposition 2026**

Proposition de maintien des taux de 2025 soit : 40.57 % TFB ; 66.59 % TFNB ; 10.56 % TH

Résultat du vote : Pour : 15 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

- **Vote du budget 2026**

Monsieur le Maire informe que le Budget primitif 2026 est équilibré en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- section de fonctionnement :1 238 434,00 €
- section d'investissement :1 327 961,00 €

Résultat du vote : Pour : 13 ; Abstentions : 3 (Karim AGNIEL, Agnès FLAMME, William TASSY) ; Contre : 0

- **Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à vocation unique de voirie**

Sont candidats :
Titulaires : Eric GERVASONI et Patrick DE GONZAGA
Suppléants : Julien VEUX et Elise VEUX

Résultat du vote : Pour : 13 ; Abstentions : 3 (Karim AGNIEL, Agnès FLAMME, William TASSY) ; Contre : 0

- **Autorisation donnée au maire pour signer la convention de partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions taurines pour 2026 entre Nîmes Métropole et la commune de La Rouvière.**

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions taurines pour 2026 à intervenir entre Nîmes Métropole et la Commune. Il propose de renouveler ce partenariat en 2026.

Pour ce, il est nécessaire :
* D'approuver les termes de la convention-cadre de partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions taurines pour 2026 à conclure entre la Commune de La Rouvière et Nîmes Métropole,
* D'approuver le règlement interne du concours d'abrivado pour 2026,
* D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 15 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Questions diverses

- Intervention de Mme Agnès FLAMME concernant un mail reçu à propos des membres du jury des traditions taurines. Elle fait remarquer qu'elle n'a pas été nommée pour intégrer le jury, comme par le passé. Monsieur le Maire répond que d'autres membres du conseil sont intéressés pour en faire partie.

- Interventions de M. Patrick DE GONZAGA :
  - Proposition EPTB concernant la possibilité de financement de réservoir d'eau.
  - Présence 30 : cet organisme a proposé une rencontre afin de pouvoir présenter l'ensemble des services mis à disposition des usagers.
  - Projet de sécurisation autour de l'école initié au précédent mandat, attente d'un relevé topographique (3 devis ont été demandés), sollicitation d'un maître d'œuvre. Information sur le coût prévisionnel qui sera affiné.

- Interventions de Mme Alexandra BON qui préconise que l'équipe essaie de faire table rase du passé et d'avancer ensemble pour le bien de la commune et l'intérêt général.
  Elle informe d'un événement le samedi 17 octobre matin, « nettoyons La Rouvière »

Des réunions de travail seront régulièrement organisées avec l'ensemble du Conseil pour suivre l'avancée des projets.

Clôture de la séance 19 h 55.

Le Maire,
Patrick De GONZAGA

Le secrétaire de séance,
Eric GERVASONI